



GARANTIE

91, rue Ontario
Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0
Tél: 819 723-2416
Fax: 819 723-2467
Courriel: temisko@temisko.com



Contents

| | |
|---|---|
| Introduction..... | 2 |
| Garantie..... | 3 |
| Non-couvert par la garantie | 3 |
| Réclamations de garantie..... | 3 |
| Restrictions de couverture de garantie..... | 4 |
| Recommandations spéciales | 4 |
| Système électrique | 5 |

Introduction

Cher(e) Client(e),

Le nouveau produit Témisko dont vous avez pris livraison, fut soigneusement conçu et construit avec vos propres spécifications, dans le but d'assurer un fonctionnement et un service fiable, en plus d'être en mesure de rencontrer les exigences et les demandes dans l'industrie du transport.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier d'avoir choisi Témisko, et vous assurons de notre intérêt à continuer de vous servir pour vos besoins futurs.

Chez Témisko (1983) Inc., notre objectif de qualité consiste à vendre les meilleures semi-remorques sur le marché de façon à, constamment rencontrer ou surpasser les demandes et les espérances de nos clients en ce qui concerne la fiabilité, la construction, la performance, la convenance, la sécurité, le service et l'économie.

En procédant ainsi, notre but est, d'accéder à l'excellence sur le marché en construisant, selon notre réputation, un produit de qualité fiable et sécuritaire à prix compétitif, à travers l'interaction de tous les départements, soit les ventes, en l'administration, l'ingénierie, la production et le service. Par conséquent, nous encourageons la bonne communication entre tous les départements.

Nous sommes très fiers de chacune des unités vendues car, elles sont construites par des artisans qui sont fiers de leurs métiers, de manière à ce que le produit final, suivi d'une maintenance appropriée, sache vous assurer des centaines de milliers de kilomètres (milles) sans aucun problème.

Cette semi-remorque fut inspectée conformément aux normes de l'industrie et de fabrication.

L'équipe de Témisko vous souhaite plein succès avec votre nouvelle acquisition!

Garantie

Témisko (1983) Inc. « Témisko » garantie que la semi-remorque dont vous venez d'acquérir sera exemptée de tout défaut matériel et de main-d'œuvre, et ce, à l'aide d'un bon suivi de maintenance et d'une utilisation normale. L'engagement de cette garantie sera échelonné sur une période d'un an (12 mois) à partir de la date de livraison à l'acquéreur initial et sera limité au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses.

La garantie Témisko s'applique uniquement aux pièces fabriquées par Témisko Pour toutes substitutions effectuées sans consentement écrit par Témisko, la garantie sera annulée.

Cette garantie s'applique UNIQUEMENT à l'acquéreur initial, soit par l'entremise d'un agent autorisé, ou un distributeur du manufacturier.

Le terme « UTILISATION NORMALE » signifie que la semi-remorque est utilisée de façon adéquate en ce qui concerne la méthode de chargement et de déchargement des marchandises de manière à ne pas soumettre le véhicule à des poids excédant les limites de charges imposées par les lois de transport sur les chemins publics, lesquelles sont déterminées par la limite de masse totale en charge (PNBV) ou, par la limite déterminée sur la plaque d'identification du véhicule pour la masse total applicable sur les essieux (PNBE).

Non-couvert par la garantie

La garantie ne s'applique pas à:

1. Toute semi-remorque qui a été modifiée après livraison de manière à, suite à une inspection effectuée par Témisko, affecte la fiabilité et l'opération ou par une mauvaise utilisation, négligence ou accident.
2. Toutes pièces, accessoires et composantes qui sont fabriqués par d'autres manufacturiers, auxquels s'appliquent uniquement la garantie offerte respectivement par ces manufacturiers.
3. Toutes pièces qui, sans être défectueuses doivent être normalement remplacées pendant la période de garantie et font normalement parties de l'entretien, incluant, mais sans être limité à, joints d'étanchéité, lumières, peinture, composantes du système de frein, bandes de frein, tambours de frein, pneus, composante de remplacement pour les supports verticaux et autres composantes semblables.

Réclamations de garantie

Le client qui désire effectuer une réclamation durant la période de garantie, devra communiquer avec l'entreprise afin d'obtenir un bon de commande, pour ensuite, effectuer les travaux requis. Nous n'accepterons, en aucune circonstance, les factures de réclamation n'ayant pas, au préalable, reçues notre autorisation. Les frais de transport au point de réparation devront être supportés par le client.

Restrictions de couverture de garantie

À l'exception des éléments mentionnés, Témisko n'accorde aucune autre garantie explicite ou implicite, ni aucune garantie de qualité marchande ou d'utilité du véhicule pour une fin particulière. Nous n'attribuons ou n'autorisons aucun autre agent ou personne à prendre des responsabilités en notre nom à la suite de la vente d'une semi-remorque.

Témisko ne sera pas responsable des dommages, incidents et indirects tels que les pertes de revenus, dommages au véhicule, accessoires, camions, marchandises, frais de remorquage, honoraires d'avocats et les dommages découlant de votre responsabilité à l'égard des tiers.

Cette garantie s'applique pour toutes les semi-remorques en acier ou combinaison acier/aluminium, construites par Témisko.

Si vous désirez de plus amples informations concernant notre garantie, veuillez, s'il vous plaît, communiquer avec l'entreprise au (819) 723-2416.

Recommandations spéciales

Il est strictement recommandé par Témisko (1983) Inc., et ceci dans le but d'améliorer la performance de la remorque ou semi-remorque que vous vous êtes procurée récemment, de suivre les instructions suivantes :

1. Vérifier et resserrer les boulons de roues quotidiennement dans les (2) premiers mille milles (3200 km)
2. Vérifier le niveau d'huile dans les essieux en portant une attention spéciale aux fuites qui pourraient survenir, et ce, à tous les 1000 milles ou 1600 kilomètres.
3. Vérifier et resserrer les boulons des "torques rods" et "equalizers" après un roulement initial de 1000 milles ou 1600 kilomètres.
4. Lubrifier les régleurs de tension et les arbres à came des freins.
5. Vérifier à nouveau et corriger l'alignement de la remorque ou semi-remorque si nécessaire.
6. Resserrer toutes les attaches "fasteners", spécialement les "U bolts".
7. Vérifier de nouveau à tous les 5000 milles ou 8000 kilomètres.

Vous devez tenir compte des instructions contenues dans la présente, afin de valider votre garantie.

Couverture de garantie de certain de nos fournisseurs pour des réclamations courantes

| Fournisseurs | Description de piece | Periode de garantie | Main-d'œuvre |
|--------------|---|----------------------|--------------|
| RideAir | Régulateur pour contrôle d'essieu relevable | 1 an | Aucune |
| RideAir | Valve de contrôle pour essieu relevable | 1 an | Aucune |
| Bendix | Valve de sûreté rapide | 1 an | Aucune |
| Bendix | Valve de sûreté rapide sur main à air | 1 an | Aucune |
| Philips | Connecteur électrique | 1 an | Aucune |
| Sealco | Valve de frein | 2 ans | Aucune |
| Stemco | Couvre moyeu | 160 000 km or 1 year | Aucune |
| Stemco | joint d'étanchéité | 160 000 km or 1 year | Aucune |
| Stemco | Odomètre | 800 000 km | Aucune |

N.B. : les réclamations, par conséquent, seront pour les pièces seulement.

Système électrique

- Composantes, connections, boîte de jonction, 90 jours sans main-d'œuvre
- Court-circuit ou mauvaise installation, 6 mois pour les pièces et main-d'œuvre

N.B. : les globes et les lampes scellées ne sont pas garantie à l'exception des lampes scellées LED.

Alignement des roues : 90 jours seulement.